

Le onze février deux mil dix à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, le cinq février deux mil dix s'est réuni, en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice à l'exception de Yvonne CONQ pouvoir à Jean LAOT.

M LE DREFF Raymond a été nommé secrétaire de séance.

### **0.1.10 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2009**

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

### **1.1.10 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2009**

#### *Discussion*

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2009 de la commune approuvé par la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 25 janvier 2010.

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	- 558 052.06		-30,880,20	- 558,932,26	249,500,00
Exploitation	617 027.69	491,552,06	348,126,61	473,602,24	
TOTAUX	58 975.63	491,552,06	317,246,41	- 115,330,02	249,500,00

Après que le Maire ait quitté la salle, Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, met aux voix le compte administratif 2009 du Maire.

#### *Décision du Conseil Municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

### **ADOpte le compte administratif Commune 2009**

### **2.1.10 COMPTE DE GESTION COMMUNE 2009**

#### *Discussion*

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

*Décision du Conseil Municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte le compte de gestion Commune 2009**

### **3.1.10 COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2009**

*Discussion*

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2009 de la commune approuvé par la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 25 janvier 2010.

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	19,523,21		30,109,18	49,632,39	- 85,000,00
Exploitation	102,291,78	48,476,79	34,653,72	88,468,71	
TOTAUX	121,814,99	48,476,79	64,762,90	138,101,10	- 85,000,00

Après que le Maire ait quitté la salle, Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, met aux voix le compte administratif 2009 du Maire.

*Décision du Conseil Municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le compte administratif Eau 2009**

#### 4.1.10 COMPTE DE GESTION EAU 2009

##### Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

##### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

#### **ADOpte le compte de gestion EAU 2009**

#### 5.1.10 COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2009

##### Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2009 de la commune approuvé par la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 25 janvier 2010.

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	207,219,53		88,494,00	295,713,53	- 345,814,00
Exploitation	104,128,62	88,594,47	48,843,34	64,377,49	
TOTAUX	311,348,15	88,594,47	137,337,34	360,091,02	- 345,814,00

Après que le Maire ait quitté la salle, Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, met aux voix le compte administratif 2009 du Maire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte le compte administratif Assainissement 2009**

### **6.1.10 COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2009**

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte le compte de gestion Assainissement 2009**

## 7.1.10 COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT MARIE CHAPALAIN 2009

### Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

### **ADOpte le compte de gestion lotissement Marie CHAPALAIN 2009**

## 8.1.10 CONVENTIONS 2010

### Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente les propositions de conventions 2010 de la commune approuvées par la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 25 janvier 2010.

	Rappel 2008	Rappel 2009	Proposition 2010	Remarque
<b>ECOLE SAINTE ANNE Contrat d'association</b>	Passage à 512 € moyenne départementale $512 * 152 =$ <b>77 824 €</b>	$512 * 2 \% =$ 522.24 € $522.24 * 164 =$ <b>85 647.36 €</b>	$522,24 * 1\% =$ 527,46 € $527,46 * 166 =$ <b>87 558,76 €</b>	Versement par 1/10ème de mars à décembre. Demande pour 166 enfants de PLOUGUIN à la rentrée de septembre 2009
<b>FAMILLES RURALES Enfance</b>	<b>31 155,00 €</b>		<b>10 000,00 €</b>	

<b>BIBLIOTHEQUE</b>	3 237 * 2 % = 3 301.74 € + 300 € de fonds <b>3 601.74 €</b>	3 301.74 x 2% = 3 367.77 € + 300 € de fonds <b>3 667.77 €</b>	3 367,77 x 1% = 3 401,44 € + 300 € de fonds <b>3 701,44 €</b>	
<b>ADEXAP</b>	2 453 * 2 % = 2 502 + 53*11 = 583 Soit <b>3 085 €</b>	1.0611 x 2 % x 2083 habitants = 2 254 € + 53 x 2 % x 10 = 540 Soit <b>2 794 €</b>	2 254 € x 1 % = 2 276,54 € + 54 x 1 % x 10 = 545,40 € soit <b>2 821,94 €</b>	50 € par enfant + 1 € par habitant* coût de la vie (2005) En 2009 coût ramené par habitant, soit 2502 / 2 358 = 1.0611.
<b>S.P.A</b>	553 * 2 % = <b>564.06 €</b>	<b>508.25 €</b>	508,25 x 1 %= <b>513,33 €</b>	0.2392 € * nbr d'habitant * coût de la vie (2 083)
<b>Halte garderie LANRIVOARE</b>	<b>470.68 €</b>	<b>1 425.60 €</b>	<b>1 119,80 €</b>  1 018 heures à 1,10 €	Mise en place d'une convention entre les deux communes. 1 € de l'heure de halte garderie. (1.10 € depuis 2007)
<b>Relais accueil parents et assistantes maternelles</b>	<b>1 700.17 €</b>	<b>1 700.17 €</b>	<b>1 700,17 €</b>	Sur la base du recensement de la population 1999 du nombre d'enfants CAF du nombre d'assistantes maternelles
<b>FAMILLES RURALES Jeunesse</b>	<b>9 464 € Fédé F.R. 2 984 € Association des quatre communes</b>	<b>9 464 € Fédé F.R. 2 984 € Association des quatre communes</b>	<b>9 464 € Fédé F.R. 2 984 € Association des quatre communes</b>	Convention intercommunale avec MILIZAC, GUIPRONVEL et LANRIVOARE. Prise en charge à hauteur de 55 % dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

*Décision du Conseil Municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte les conventions 2010**

### 9.1.10 SUBVENTIONS 2010

*Discussion*

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente les propositions de subventions 2010 de la commune approuvées par la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 25 janvier 2010.

		<b>Adh 2010</b>		<b>Demande</b>	<b>Prop</b>
		<b>Total</b>	<b>Plouguin</b>	<b>2010</b>	<b>2010</b>
1	Tennis Club PLOUGUIN	30	27	220	195,50
2	A.S.P. Cyclos et Pédestres	64	53	400	345,50

3	Gym détente	117	79	800	543,00
4	G.E.R.	38	32	260	228,00
5	Raquette Vallonnaise				
6	E.S.P.T. Volley	18	11	500	125,50
7	Patiner à PLOUGUIN	72	34	1 050	318,00
8	Hand-ball	65	47	350	333,00
9	Gars de Saint-Majan	216	162	1 000	998,00
10	Comité des Fêtes			466	466,00
11	UNC PLOUGUIN TREOUERGAT	38	31	71	71,00
12	UNC stèle de TREOUERGAT				41,00
13	Les pitchounes	47	47	250	288,00
	Familles Rurales				
14	Danses bretonnes	21	18	150	150,50
15	Art floral				
16	Informatique				
17	Service de Remplacement "Les Vallons"			300	283,00
18	A.P.E. Ecole Publique - Activ. Scolaires	117	110	700	773,30
19	A.P.E. Ecole Privée - Activités Scolaires	199	166		1166,98
20	C.C.A.S.				1607,00
21	Club de l'Amitié		162	360	338,00
22	Strollad C'hoariva Plougin	27	6	250	135,50
23	Société de Chasse	275	28		140,00
24	mutuelle des agents territoriaux du 29				43,00
25	Prévention routière				18,00
26	Comité de Jumelage			400	370,90
27	Dojo des abers		31		155,00
28	Electro-foot brestois		2	90	91,00
29	Bagad an eor du		2		143,30
30	D.D.E.N. (0,50 € par enfant de Plouguin)		110	50	55,00
31	DIWAN		1		7,03
32	Syndicat d'eau de Lannalouarn	50	50		303,00
				Total	<b>9733,01</b>

Comice agricole l'année de l'organisation sur le canton

83,00

2007	par assos	50
	plouguinois	4,7
	hors plouguin	2,35
2008	par assos	51
	plouguinois	4,8
	hors plouguin	2,4
2009	par assos	52
	plouguinois	4,9
	hors plouguin	2,45
2010	par assos	53
	plouguinois	5
	hors plouguin	2,5

Enfant de PLOUGUIN	
2005	6,25
2006	6,5
2007	6,63
2008	6,76
2009	6,89
2010	7,03

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte les subventions 2010**

### **10.1.10 SUBVENTION HAITI**

Discussion

Roger TALARMAN, Adjoint au Maire, propose, avec l'accord de la commission AXE II : Penser globalement, Agir localement du 9 février, de verser une subvention de 500,00 € à l'association Ede Timoun Yo (Aider les enfants de Haïti)

Cette association fait aussi appel aux dons de : médicaments pédiatriques, produits d'hygiène pour bébés et enfants, lait maternisé, petits jouets, transats et cosy, fournitures scolaires....

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte cette subvention**

### **11.1.10 SUBVENTION A.D.M.R. KREIZ AN ABERIOU**

#### Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la demande de convention de l'association Kreiz an aberiou.

Il propose, avec l'avis favorable de la commission AXE II : Penser globalement, Agir localement du 9 février, de ne pas signer cette convention et de prévoir une subvention exceptionnelle pour 2010 à hauteur de l'aide sollicitée par l'association soit :  $0,60\text{€} \times 2083 \text{ habitants} = 1249,80 \text{ €}$ . Le versement de cette aide est conditionné à une meilleure lisibilité de l'association et à la garantie que cette somme restera à l'association Kreiz an Abériou.

#### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

***ADOpte cette subvention avec les conditions de versement***

### **12.1.10 A.P.D. ET D.C.E . MAIRIE**

#### Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, présente l'avant projet définitif (A.P.D.) des travaux de la mairie qui servira de base à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.).

Il précise que les demandes de subventions ont été effectuées et que, compte tenu de l'évolution du mode d'aide du Conseil Général, la subvention de cette institution était incertaine.

Il rappelle que durant les travaux :

Les mariages auront lieu dans le hall de la maison de la culture  
Les conseils municipaux dans la salle polyvalente

La réalisation des travaux sera en deux phases :

#### 1ère Phase :

Travaux d'extension et de rénovation de la salle du conseil. Les services municipaux et la Poste restent dans les locaux actuels

## 2ème Phase :

Travaux de rénovation dans l'ancien bâtiment. Les services municipaux et la Poste se déplacent dans la salle du conseil municipal.

### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

### **ADOpte l'avant projet définitif**

**ENTERINE le dossier de consultation des entreprises sur la base de l'APD  
AUTORISE le Maire à mettre en œuvre et signer tous documents liés à cette mise en concurrence et à ces éventuelles avenants**

## **13.1.10 TRETEAUX CHANTANTS**

### Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, présente la proposition de la société Quai Ouest, relayée par la C.C.P.A., portant sur l'organisation de Tréteaux chantants sur le territoire de la communauté de communes.

La C.C.P.A a donné un accord de principe pour ce projet qui, pour être validé, est soumis à l'accord des communes.

La participation, calquée sur le principe des Arts de la rue serait pour moitié à la charge de la C.C.P.A. et pour l'autre moitié à la charge de la commune accueillant les Tréteaux chantants pour un coût global de 0,25 à 0,30 € par habitant.

La participation communale serait donc au maximum de 0,15 € par habitant. Soit  $0,15 \times 2\,093$  habitants = 313,95 €.

### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

### **ADOpte cette proposition**

## **14.1.10 MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

### Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, soumet les propositions d'évolution du nombre d'heures de certains postes des services d'entretien de l'école et du

restaurant scolaire, présentées à la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 25 janvier 2010

<b>Grade</b>	<b>Affectation</b>	<b>Durée hebdomadaire actuelle</b>	<b>Durée hebdomadaire au 1er janvier 2010</b>
Adjoint technique de 2ème classe	Restaurant scolaire	27	28
Adjoint technique de 2ème classe	Restaurant scolaire	14	15
Adjoint technique de 2ème classe	Entretien bâtiment	21	22
ATSEM de 1ère classe	Ecole maternelle	16	18

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte ces modifications horaires**

### **15.1.10 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Acquéreur
01 2010	JOSEPH	36 rue de Lanrivoaré	ZB 487 ZB 479(1/2) ZB 482 (1/2)	790 86 96	MAGALHAES Serge
02 2010	Foncier conseil	Lotissement Les Vraz	Lot 1	640	ONDO/BEYOU
03 2010	«	«	Lot 2	576	PACURA/QUEMENEUR
04 2010	«	«	Lot 3	778	SALAUN
05 2010	«	«	Lot 4	759	PALLIER
06 2010	«	«	Lot 5	799	RIOUALEN/THOMAS
07 2010	«	«	Lot 7	1255	SEVERE/KERDREUX
08 2010	«	«	Lot 9	1499	NEDELEC/PAUL
09 2010	«	«	Lot 11	602	GUENEUGUES/OULHEN
10 2010	«	«	Lot 12	654	THUILLIEZ/LE BORGNE
11 2010	«	«	Lot 13	583	GOUDEBRANCHE/LE HAN
12 2010	«	«	Lot 14	611	PERON/GUILLEMOT
13 2010	«	«	Lot 15	608	VOURC'H
14 2010	«	«	Lot 17	600	TEOTEA/SALOMON
15 2010	«	«	Lot 18	632	RAGUENES/PIRIOU
16 2010	«	«	Lot 19	567	LE TARTESSE/LE GALUDEC

### **16.1.10 QUESTIONS DIVERSES**

- Droit de place marché : une réunion sera organisée avec les marchands
- Elections régionales les 14 et 21 mars